

ESPACES FERROVIAIRES PROMOTION COMMUN (EFPC)

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 euros

Siège Social : 10 rue Camille Moke

93212 La Plaine Saint-Denis

RCS Bobigny 789 090 651



COMITE STRATEGIQUE Acte Sous Seing Privé en date du 1^{er} février 2024

Conformément à l'article 13.5 des statuts, les membres du Comité Stratégique de la société EFPC :

Monsieur Philippe MASSIN	Représentant de l'associé SNEF
Monsieur Pierre HAUSSWALT	Représentant de l'associé SNEF
Madame Anne BOSCHE-LENOIR	Représentante de l'associé ImmoRESEAU
Madame Christel PUJOL-ARAUJO	Représentante de l'associé ImmoRESEAU

avec la participation de Madame Fadia KARAM, Directrice Générale d'EFPC

décident d'adopter, à l'unanimité, les décisions énoncées ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1. Prise d'acte de la démission du Président,
- 2. Nomination du nouveau Président de la Société,
- 3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

1. Prise d'acte de la démission du Président

Les membres du Comité Stratégique prennent acte de la démission de Monsieur Romain DUBOIS de son mandat de Président par intérim de la Société, à effet du 1^{er} février 2024.

Les membres remercient Monsieur Romain DUBOIS pour l'exercice de son mandat et la gestion de la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination du nouveau Président de la Société

Les membres du Comité Stratégique nomment en remplacement, à compter du 1^{er} février 2024, Monsieur Antoine de ROCQUIGNY, en qualité de Président de la société ESPACES FERROVIAIRES PROMOTION COMMUN (EFPC) pour une durée indéterminée.

Il reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat.

Monsieur Antoine de ROCQUIGNY accepte ces fonctions de Président et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

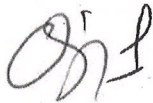
Les membres du Comité Stratégique donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits des présentes décisions pour l'accomplissement des formalités de publicité légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Anne BOSCHE-LENOIR
Représentante de l'associé
ImmoRESEAU



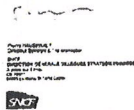
Christel PUJOL-ARAUJO
Représentante de l'associé
ImmoRESEAU



Fadia KARAM
Directrice Générale



Pierre HAUSSWALT
Représentant de l'associé SNEF


Document communiqué en vertu de l'article 15 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.
SNEF

Philippe MASSIN
Représentant de l'associé SNEF



Antoine de ROCQUIGNY
Président

